

Les femmes et la paix

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 512

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

constater qu'à partir de 1914, un certain nombre de pays ne font plus partie du type progressif ou stationnaire mais sont carrément des types de pays régressifs, ainsi la France, ainsi l'Italie, malgré tous les efforts tentés par la dictature actuelle, ainsi les pays du Nord : Suède, Norvège, Danemark... Les pays slaves presque seuls, aujourd'hui, appartiennent au type progressif. La dénatalité qui avant 1914, était un phénomène que l'on remarquait uniquement dans les classes aisées, s'est, depuis lors, généralisé et atteint maintenant toutes les classes de la population.

Quelles sont les causes de cette régression ? Celles-ci sont multiples, nous dit Mme Adamovic : mariages plus tardifs qu'autrefois, désirs de confort, limitation du travail, chômage, séparation de plus en plus marquée entre l'appétit sexuel et la procréation. En face du danger qui menace le monde, il y a cependant des remèdes. Ceux-ci ne doivent pas être imposés aux pays à coups de lois et de décrets — qui se sont avérés impuissants en la matière. — Il faut avant tout créer de meilleures conditions de vie, améliorer les rapports économiques entre les nations, éveiller le désir de l'enfant chez les jeu-

nes gens, combattre l'égoïsme, voilà les seuls moyens efficaces qui feront de tous nos pays européens des Etats en progression de natalité.

Après cette conférence écoutée avec un intérêt passionné, il est près d'une heure, l'heure annoncée pour le déjeuner servi à l'Hôtel Suisse. Là, on entend à nouveau Mme Eder, qui se fait l'interprète de toute l'Assemblée en remerciant M. le professeur Bays, recteur de l'Université de Fribourg, de sa présence à cette réunion des Femmes universitaires. M. Bays, en effet, avait bien voulu suivre les délibérations de la matinée et prendre part au banquet. En un speech plein de cordialité et d'humour, il se met spontanément à la disposition des déléguées, leur offrant de leur montrer les curiosités de Fribourg durant l'après-midi. Mmes Henri, Quinche, Grosjean, Leuch et Adamovic parlent encore à tour de rôle, remerciant chacune l'organisatrice de cette journée fribourgeoise. Mme Dr. Leder lit encore un rapport sur le projet d'une assurance-vieillesse pour les membres de l'Association, projet qui ne pourra se réaliser que d'une façon partielle vu les difficultés de l'heure présente et les conditions de fortune très différentes dans lesquelles se trouvent les femmes universitaires.

femmes de la localité. Mais le gouvernement a écarté la demande.

...Est-il permis de se demander si les choses se passeraient bien différemment en 1937?...

Places en Angleterre.

Les entreprises hôtelières suisses, restaurants sans alcools compris, signalent toutes combien le jeune personnel féminin leur fait défaut (femmes de chambre, filles de salle et de service, entre 18 à 23 ans, et parlant plusieurs langues). Or la langue anglaise, étant souvent exigée en plus du français, un séjour en Angleterre est vivement recommandé aussi bien aux jeunes filles ayant l'intention de travailler dans l'hôtellerie, qu'aux jeunes employées de commerce.

Les possibilités de placement sont actuellement meilleures en Angleterre. Il s'agit cependant presque exclusivement de service de maison et pour cela des jeunes filles déjà familiarisées avec tous les travaux de ménage, y compris la cuisine. L'Angleterre est très large, vis à vis des jeunes Suissesses, mais l'octroi de permis de travail en Angleterre reste comme par le passé soumis à la condition que l'employeur ait obtenu au préalable l'autorisation nécessaire du Ministère du travail à Londres.

Les jeunes filles désirant se placer dans des familles en Angleterre feront donc bien de s'adresser à l'un ou l'autre des bureaux de placement indiqués ci-dessous, organisés par des associations d'intérêt public:

Bureau central de placement pour l'Angleterre (dirigé par l'Union suisse des Amies de la jeune fille, en collaboration avec la British Young Women's Christian Association) Markt-gasse, 44, Berne.

Bureau de placement de l'Association nationale suisse des Oeuvres catholiques de protection de la jeune fille, Nadelberg 10, Bâle.

Foyer suisse, 15, Upper Bedford Place, London W. C. 1.

Ces bureaux sont spécialisés dans ce domaine et nous pouvons les recommander à tous égards. Les Offices du travail prennent également des inscriptions pour le placement en Angleterre.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines).

Ce dernier tractanda terminé, les déléguées, sous la conduite du Rector Magnificus font un tour de ville fort instructif, qui à 5 heures, prend fin à la cathédrale de St-Nicolas où un concert d'orgue de très belle tenue clôture cette 14^{ème} assemblée des femmes universitaires suisses.

Marie-L. HERRING.

Les femmes et la paix

Mme Malaterre-Sellier aux Etats-Unis

Nos lectrices savent que Mme Malaterre-Sellier vient de passer le mois de novembre aux Etats-Unis, où elle a pris la parole dans de nombreux meetings et réunions pacifistes. La veille de l'anniversaire de l'Armistice notamment (11 novembre), elle a participé au Congrès de Boston de l'Alliance mondiale pour l'amitié par les Eglises, en représentant le point de vue catholique dans un grand meeting sur ce sujet: *La religion et l'action pour la paix*. Avec elle ont pris la parole, le même soir, un pasteur et un rabbin, alors que Lord Cecil a présidé comme président du R. U. P. un grand banquet commémoratif.

Mme Malaterre, qui est membre de la Commission féminine du R. U. P., a encore parlé au Congrès de Pittsburgh pour la paix et la démocratie le 26 novembre.

Le R. U. P. en Egypte

Une grande assemblée publique est annoncée à Alexandrie pour la semaine prochaine, au cours de laquelle les quatre points à la base du R. U. P. seront exposés par deux orateurs, dont une femme, Mme Fahmy Bey Wyssa, l'un des membres actifs du mouvement féministe à Alexandrie.

Les femmes autrichiennes et la question danubienne

Très actif, le Comité autrichien du R. U. P. a organisé à Vienne, après le brillant voyage fait à travers le pays par la duchesse d'Atholl, une « réunion danubienne », qui groupa d'importantes personnalités tchécoslovaques et hongroises. Cette conférence se termina par une réunion féminine que présidèrent la nièce du président Hodza et Mme Weingartner, la femme du célèbre chef d'orchestre. La veille déjà une grande réception avait été organisée par l'Association autrichienne des femmes en collaboration avec le R. U. P.

Une « Reine des chemins de fer » en Grande-Bretagne

Depuis 1925, la coutume s'est établie en Gde-Bretagne de désigner chaque année, parmi des filles de cheministes âgées de 14 à 16 ans, une « Reine des chemins de fer », qui s'en va rendre visite comme messagère de paix et de bonne volonté à des pays voisins (Hollande, France, Allemagne, etc.).

Que voilà donc une idée charmante et féconde, dont il ferait bon s'inspirer dans d'autres pays — et chez nous notamment!

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

toujours choquée: la rétribution de l'homme selon ses besoins, ses charges de famille, et non selon sa propre valeur. Notre manie de l'égalité, de l'uniformisation, de la réglementation ne tient plus compte de la valeur personnelle et rétribue d'identique façon le bon et le mauvais ouvrier, le bon et le mauvais employé. Reviendrait-on à une plus saine appréciation du travail? On en peut douter, bien que l'U. R. S. S. soit revenue, dit-on à la rétribution de l'ouvrier proportionnée à sa production; il ne saurait s'agir que de l'ouvrier, mais encore du travailleur intellectuel...

Selma LAGERLÖF: *La Maison de Lilliecrona*. (Cycle de Gösta Berling) trad. du suédois par T. Hammar et M. Metzger. Editions « Je sers ». Paris.

Le nouveau livre de la grande romancière suédoise ou, plutôt, la dernière traduction empruntée à son œuvre, constitue, nous dit-on, la seconde partie du cycle de *Gösta Berling*, ouvrage publié à Stockholm en 1891, qui fit sortir de l'ombre le nom de Selma Lagerlöf.

En effet, il existe entre ces deux volumes anecdotiques, d'évidentes analogies. Même inspiration vagabonde, extraordinairement fantaisiste mais, néanmoins, disciplinée, aménagée, si l'on peut dire, avec l'art naturel de tout mettre en ordre dans un apparent désordre qui n'appartient qu'à l'auteur. Même décors — mi-légendaires, mi-réels — dans lesquels évoluent les mêmes personnages secrets, un peu ténébreux, souvent rendus à la vérité de la vie par quelque très humain élan d'âme.

Toutefois, *La Maison Lilliecrona* — formant

Pour la protection de l'enfance

M. J. Peitrequin, membre du comité du Groupe lausannois pour le Suffrage féminin, qui vient d'être élu conseiller municipal, directeur des Travaux de la Ville de Lausanne, ce dont nous le félicitons, a déposé, le 8 novembre, au Grand Conseil, une motion priant le Conseil d'Etat d'étudier la modification de certaines dispositions du Code pénal vaudois afin de mieux permettre à la justice d'atteindre les individus qui commettent des délits contre les enfants et par conséquent mieux protéger ceux-ci.

C'est à la suite de l'émotion qui s'est emparée des femmes lorsque fut condamné à une peine légère avec sursis un individu qui avait violé une fillette de quatre ans, émotion manifestée par des pétitions et des protestations de femmes adressées tant au Conseil d'Etat qu'à M. Boven, procureur général, que cette motion a été déposée.

S. B.

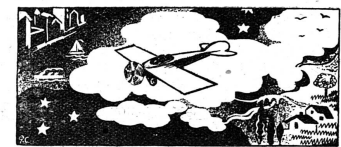
Pour que le „Mouvement Féministe” vive...

Mlle H. N. (Genève) pour combler le déficit Fr. 5.—
Mlle Sch. (Bâle) » 5.—
Mlle H. D. (Aarau) à l'occasion de l'anniversaire des vingt-cinq ans du Mouvement, et en témoignage de profonde reconnaissance pour la façon dont il défend les droits de la femme » 5.—

Total Fr. 15.—
Listes précédentes » 1120.55

Total à ce jour Fr. 1135.55

Et les cadeaux d'anniversaires se joignant aux dons spéciaux, nous nous approchons ainsi bien près de ce chiffre de 1240 fr. que constituait notre déficit du dernier exercice! Aussi nos plus chaleureux remerciements vont-ils aux donatrices, fidèles amies de notre journal.



Correspondance

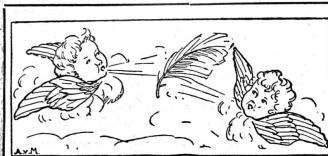
La « Joie de Lire »

Genève, le 27 novembre 1937.

Mademoiselle,

...l'article de votre collaboratrice m'est un encouragement précieux, parce qu'il montre l'intérêt très grand que les femmes portent à la lecture de leurs enfants. La « Joie de Lire » va s'efforcer de répondre aux vœux des parents en développant le goût de la saine lecture, délassante, mais instructive.

Permettez-moi, cependant, de rectifier un paragraphe qui laisse sous-entendre que nous ne nous occupons pas des lecteurs de 15 à 18 ans. Bien au contraire, dès maintenant, nous avons déjà des œuvres pour les aînés, quoique cette



DE-CI, DE-LA

Sous la coupole.

Les journaux français, en annonçant la visite que l'Académie de Belgique devait faire à l'Académie française, n'avaient pas manqué de souligner le point délicat de cette manifestation de courtois voisinage: alors que la revêche vieille dame instituée par Richelieu se refuse obstinément à admettre des femmes, l'Académie de Belgique, moins misogyne, compte parmi ses membres Mme Colette. Qu'allait-il donc se passer?

Tout simplement ceci: Colette est arrivée avec ses collègues belges, a participé au déjeuner qui leur fut offert, puis à la séance sous la coupole — non à la place où s'entasse d'habitude le public féminin, mais au milieu de ses confrères des deux pays. — Qui est-elle? se demandaient avec curiosité quelques académiciens, voyant cette femme assise sur des sièges joliment réservés aux hommes seuls — Et le journal parisien, auquel nous empruntons ces détails, de répondre sans ambage: Le premier écrivain actuel de France.

Il y a cent ans.

Nous cueillons dans un de nos quotidiens romands ce fait divers, emprunté à une feuille portant la date d'avril 1837:

Des dames de Zuchwil, dans le canton de Soleure, se plaignant dans une pétition au gouvernement de n'avoir pas été consultées sur le choix d'une sage-femme destinée à cette commune. Les signataires en jupon citent, commentent, discutent sur la matière avec tout l'aplomb d'un juriconsulte. La pétition a été présentée au président du Conseil d'Etat par une députation composée des plus belles et des plus éloquentes

« une des pires utopies pacifitaires » une femme devrait-elle s'y prendre pour être « naturellement » pacifiste?... A notre tour, et sans mauvais jeu de mot, nous serions curieuse de le savoir.



Publications reçues

Lydie MOREL: *Le droit au travail de la femme mariée*. 1 brochure de 37 pages. Ed. Labor, Genève 1937.

Il semble bien que tout ait été dit sur le droit au travail de la femme mariée, et pourtant devant l'acharnement et l'aveuglement de ses adversaires, il faut continuer de taper sur le

clou et poursuivre le bon combat. C'est ce qu'a fait Mme Lydie Morel, docteur ès-lettres, membre actif de l'Association genevoise pour le Suffrage, dans la petite brochure que nous annonçons. Mme Morel, donc, n'apporte rien de nouveau sur la question, mais elle répète, sous une forme claire, logique, des affirmations que nous ne devons pas nous lasser de redire et que l'on voudrait voir inscrites en lettres d'or sur la cheminée des bureaux où des législateurs à vues étroites, à horizon borné, préoccupés avant tout de plaire à une clientèle électorale, ne cessent de rédiger des projets de loi attentatoires à nos libertés, à nos droits de femmes, contraires à l'esprit comme à la lettre de la Constitution fédérale, et même du Code civil, Mme Morel le prouve.

Que dites-vous de ce court passage, qui résume à la fois la vie de l'humanité et notre féminisme? « Autrefois, l'homme, pour compenser son infériorité biologique, résultant de l'incertitude de sa paternité, et pour assurer sa descendance, enfermait sa ou ses femmes dans sa maison, en limitant leur liberté de toutes manières. Quand, devenu légalement monogame, il dut ouvrir portes et fenêtres à sa prisonnière, il l'enferma dans le mariage indissoluble, par des lois qui la privaient de liberté. Mais quand il put craindre de la voir lui échapper par le divorce, et quand il dut admettre une certaine égalité de droit dans le mariage, il trouva un moyen subtil et très simple de garder son épouse sous sa domination: l'empêcher de gagner sa vie hors de son foyer ».

Mme Morel a le courage de s'élever contre une pratique généralement admise et qui m'a